



Prise de position

Pour une production animale durable et professionnelle – Non à l’initiative populaire sur l’élevage intensif

Contexte

L’initiative populaire « Non à l’élevage intensif en Suisse (initiative sur l’élevage intensif) » veut interdire ou fortement limiter l’élevage d’animaux en Suisse. Des milieux véganes et antispécistes soutiennent cette initiative. Elle est motivée par l’idée que la consommation de viande est de toute manière nocive pour l’environnement et doit être limitée. L’initiative a abouti le 15 octobre 2019 après avoir recueilli plus de 100’000 signatures. Le Conseil fédéral, le Parlement et le Peuple devront se prononcer sur ce texte.

Cette initiative populaire demande que les exigences en matière de dignité animale doivent correspondre à celles du cahier des charges du label privé « Bio Suisse » (selon les dispositions de 2018). Elle prévoit des délais transitoires de 25 ans au maximum.

Arguments

L’ASSAF rejette cette initiative pour les raisons suivantes :

- Cette initiative est inutile et superflue. La Suisse règlemente aujourd’hui déjà, comme l’un des seuls pays, la taille des troupeaux. Nos dispositions en matière de protection des animaux sont des plus strictes au monde. À titre d’exemple, la Suisse autorise la détention de tout au plus 18 000 poules pondeuses ou 1500 porcs à l’engrais par exploitation.
- Il est du libre choix des consommateurs d’encourager des élevages plus petits que le standard légal en achetant de manière conséquente des produits issus de l’agriculture biologique ou d’élevage en plein air. A titre d’exemple, les exploitations biologiques peuvent exploiter au maximum deux poulaillers de 2000 animaux chacun. L’offre et la demande doivent s’équilibrer sur le marché.
- L’initiative prévoit que la Confédération édicte aussi des directives pour les importations. Il est fort probable que ces prescriptions ne sauraient être mises en œuvre, car incompatibles avec les obligations de l’OMC. S’agissant de l’application dans le cas des produits transformés, même les auteurs de l’initiative prônent une démarche « pragmatique ». Cette démarche impliquerait du « laisser-faire » qui deviendrait la règle pour les composants d’origine animale dans les produits alimentaires importés. Des aliments contenant par exemple des oeufs de poules élevées en batterie pourraient ainsi toujours arriver en Suisse. Or, l’élevage en batterie est un mode de production interdit depuis longtemps en Suisse.
- Cette initiative part du principe que la taille des troupeaux est essentielle. Cependant pour garantir le bien être animal, une gestion professionnelle d’un élevage est primordiale. Une exploitation d’une certaine taille disposera de la main d’œuvre qualifiée, professionnelle pour

assurer un élevage dans les règles de l'art. Cela n'est pas nécessairement le cas dans les exploitations à temps partiel détenant de petits troupeaux comme l'exige cette initiative.

- L'initiative a une incidence importante sur tout le secteur agroalimentaire suisse qui subit une pression internationale très forte. Elle mettrait le secteur agroalimentaire dans une situation très défavorable face à la concurrence internationale. La filière de valeur ajoutée nécessite des élevages professionnels.
- L'initiative aurait un impact négatif sur d'autres domaines. En effet, elle pourrait conduire à une augmentation de constructions de petites structures de production contribuant ainsi au mitage du territoire et au gaspillage de terres agricoles. Le bien être animal est un concept plus complexe que la simple taille des troupeaux.

Berne, le 5.12.19